

Un premier concours piégé par l'homosexualité

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 9 février 2007

Question (innocente ?) posée à un concours : « Six pays européens autorisent désormais l'adoption [par des couples homosexuels]. La France, elle, ne la permet pas. « A titre personnel, que pensez-vous de l'adoption par les couples homosexuels ? « Rédiger en 4 pages maximum votre réflexion argumentée. »

Il s'agit de l'épreuve écrite du 27 janvier, au concours d'admission pour les formations d'« assistant de service social », d'« éducateur spécialisé » et d'« éducateur de jeunes enfants ».

Les organisateurs donnent (en privé) l'assurance qu'il ne sera pas tenu compte, dans la notation, du « positionnement personnel sur cette question de société ». Mais alors, pourquoi avoir posé la question : « A titre personnel, que pensez-vous...? »

La question posée demande une « réflexion argumentée ». Mais la réponse n'est pas libre. Car si les candidats voulaient se prononcer contre l'adoption homosexuelle, ils ne pourraient argumenter décisivement que de deux manières :

- en invoquant l'aversion instinctive, parfaitement naturelle, pour les actes homosexuels, qui pour cette raison ont été pendant des siècles appelés des actes « contre nature » ;
- et (ou bien) en les dénonçant comme gravement immoraux au regard de la loi (morale) naturelle. Dans les deux cas, de telles réponses courraient le risque prochain d'être pénalement condamnées pour délit d'« homophobie ». La preuve en a été spectaculairement donnée par la condamnation en première instance, confirmée en appel, du député Christian Vanneste (cf. Présent des 27 janvier, 1er et 2 février).

Qu'on ne dise pas qu'il s'agit alors d'une application abusivement extensive de la loi. Cette application extensive, bien qu'illégale, est fréquente et devenue comme habituelle dans ce genre d'affaires judiciaires. D'ailleurs pour y veiller et y pousser il y a la Halde, organisme répressif dont le président est fortement suspect d'égalitarisme extrémiste et ravageur.

Les candidats qui connaissent cette situation seront l'exception, car elle est mal connue, voire entièrement ignorée. Et les candidats qui ne la connaissent pas ne se méfieront point et tomberont dans le piège.

C'est comme si, dans l'URSS stalinienne, on avait posé aux examens et concours la question suivante :

- En dehors de l'URSS, tous les pays refusent au maréchal Staline son titre légitime de « coryphée des sciences ». A titre personnel, et par une réflexion argumentée, indiquez ce que vous en pensez...

Une propagande biaisée réclame pour les homosexuels les mêmes droits au mariage que les hétéros. Mais ils les ont. Ils peuvent, s'ils le désirent, se marier. Mais pas entre eux. Les homosexuels eux aussi ont parfaitement le droit d'épouser une personne de sexe opposé. On ne refuse pas l'accès au mariage aux homosexuels. D'ailleurs on en connaît qui sont mariés. Sous l'imposture des « mêmes droits » réclamés, cette revendication subversive aboutirait à faire éclater la nature constitutive du mariage, qui ne serait plus entre un homme et une femme.

Cet article de Jean Madiran a paru dans Présent daté du samedi 10 février 2006

: www.present.fr.